

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du jeudi 6 avril 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi six avril, le Conseil communautaire s'est réuni à dix-neuf heures dans la salle Calloch de Plouhinec, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

Convocations envoyées le mercredi 29 mars 2023

Compte-rendu affiché le mardi 11 avril 2023

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	LE VAGUERESSE	Serge	Présent
	LE ROMANCER	Michèle	A donné pouvoir à Richard PALARIC
	THIEC	Yves	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à Christelle BRIZOUAL
	PALARIC	Richard	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	DEMÉ	David	A donné pouvoir à Serge LE VAGUERESSE
	LE PALLEC	Jean-Marc	A donné pouvoir à Annick STEPHANT
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick	Présente
MERLEVEZ	LE BOSSER	Bruno	absent
	PARÉ	Martine	Présente
	KERZERHO	Sylviane	Présente
	LE BLIMEAU	Didier	Présent
	CONGUISTI	Yvan	Présent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-Pierre	Présent
	GAIVORT	Renée	Présente
SAINTE-HÉLÈNE	CROGUENEC	Jean-Yves	Présent
	PERREL	Christèle	Présente
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	HEMONIC	Alexandra	Présente
	LE GUYADER	Philippe	Présent
	FILLON	Thomas	A donné pouvoir à Stéphane SANCHEZ
	LE SERREC	Véronique	Présente
	LE QUER	Marie-Christine	Présente
	GUILLERMIC	Jean-Jacques	A donné pouvoir à Didier LE BLIMEAU

Présents : 20/27

Votants : 26

Secrétaire de séance : Philippe LE GUYADER

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 16 mars 2023

Rapporteur : Sophie LE CHAT

Madame La Présidente met aux votes le compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 16 mars 2023. Le compte-rendu a été transmis par mail le 27 mars 2023.

Après délibération, le compte rendu du précédent Conseil communautaire est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

2. Approbation des comptes de gestion 2022

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE

À la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R 221-92 du CGCT).

Le Conseil Communautaire est invité à approuver les comptes administratifs du budget général, du budget du Service Public d'Élimination des Déchets (SPED), du budget du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC), du budget du village de Remoulin, et des budgets de zones d'activités.

Le Conseil communautaire est également invité à constater que les comptes administratifs sont identiques aux comptes de gestion présentés par la Trésorerie de Lorient Collectivités. Les tableaux ci-dessous sont une présentation simplifiée des comptes administratifs détaillés disponibles sur demande.

Présentation synthétique de l'ensemble des comptes administratifs

BUDGET PRINCIPAL	Recettes	Dépenses	Résultat d'exercice 2022	Report du précédent exercice (déduction des 200 000 affectés au 1068)	Solde d'exécution
Fonctionnement	2 532 586,29	2 260 582,56	272 003,73	415 184,73	687 188,46
Investissement	2 765 296,12	2 976 791,65	-211 495,53	91 866,63	-119 628,90

SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DECHETS	Recettes de l'exercice	Dépenses de l'exercice	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution DEDUCTION DE 19, 962.36 € Amortissements 2015
---	------------------------	------------------------	---------------------	--------------------	---

Fonctionnement	2 666 048,81	2 743 592,06	-77 543,25	136 939,32	39 433,71
Investissement	2 105 959,89	1 316 876,91	789 082,98	212 164,76	1 021 210,10

SPANC	Recettes	Dépenses	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	44 100,18	48 229,15	-4 128,97	-14 682,83	-18 811,80
Investissement	0	0	0	14 734,19	14 734,19

REMOULIN	Recettes	Dépenses	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	181 434,71	205 634,40	-24 199,69	70 000,00	45 800,31
Investissement	77 222,23	38 383,45	38 838,78	93 030,28	131 869,06

ZONE D'ACTIVITE KERRIO	Recettes	Dépenses	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	0	0	0	-11 445,00	-11 445,00
Investissement	0	0	0	0	0

ZONE D'ACTIVITE PORZO 1	Recettes	Dépenses	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	173 239,88	173 239,88	0	0	0
Investissement	0	0	0	0	0

ZONE D'ACTIVITE PORZO 2	Recettes	Dépenses	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	385 807,12	383 065,00	2 742,12	-368,48	2 373,64
Investissement	155 853,36	382 937,00	-227 083,64	-32 003,36	-259 087,

ZONE D'ACTIVITE KERROS / BISCONTE	Recettes	Dépenses	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	2 500,00	4 132,00	-1 632,00	0	-1 632,00
Investissement	0	2 500,00	- 2 500,00	0	-2 500,00

Après avoir délibéré, les conseillers présents et représentés décident à l'unanimité :

_ DÉCLARER que le compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part sur la tenue du compte.

3. Approbation du compte administratifs du budget général 2022

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Le Conseil Communautaire est invité à approuver le compte administratif du budget général. Le tableau ci-dessous est une présentation simplifiée du compte administratif détaillé disponible sur demande.

BUDGET PRINCIPAL	Recettes	Dépenses	Résultat d'exercice 2022	Report du précédent exercice (déduction des 200 000 affectés au 1068)	Solde d'exécution
Fonctionnement	2 532 586,29	2 260 582,56	272 003,73	415 184,73	687 188,46
Investissement	2 765 296,12	2 976 791,65	-211 495,53	91 866,63	-119 628,90

Après avoir délibéré, le vote se fait en l'absence de la présidente, sous la présidence de Mme Elodie LE FLOCH, 1^{ère} vice-présidente, les conseillers présents et représentés décident à l'unanimité de :

_ APPROUVER le compte administratif du budget général 2022 de la Communauté de Communes

4. Approbation du compte administratifs du budget du service public d'élimination des déchets pour 2022

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Le Conseil Communautaire est invité à approuver le compte administratif du service public d'élimination des déchets pour 2022. Le tableau ci-dessous est une présentation simplifiée du compte administratif détaillé disponible sur demande.

SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DECHETS	Recettes de l'exercice	Dépenses de l'exercice	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution DEDUCTION DE 19, 962.36 € Amortissements 2015
Fonctionnement	2 666 048,81	2 743 592,06	-77 543,25	136 939,32	39 433,71
Investissement	2 105 959,89	1 316 876,91	789 082,98	212 164,76	1 021 210,10

Après avoir délibéré, le vote se fait en l'absence de la présidente, sous la présidence de Mme Elodie LE FLOCH, 1^{ère} vice-présidente, les conseillers présents et représentés décident à l'unanimité de :
_ **APPROUVER** le compte administratif du service public d'élimination des déchets pour 2022.

5. Approbation du compte administratifs du budget du service public d'assainissement non-collectif pour 2022

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Le Conseil Communautaire est invité à approuver le compte administratif du service public d'assainissement non-collectif pour 2022. Le tableau ci-dessous est une présentation simplifiée du compte administratif détaillé disponible sur demande.

SPANC	Recettes	Dépenses	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	44 100,18	48 229,15	-4 128,97	-14 682,83	-18 811,80
Investissement	0	0	0	14 734,19	14 734,19

Après avoir délibéré, le vote se fait en l'absence de la présidente, sous la présidence de Mme Elodie LE FLOCH, 1^{ère} vice-présidente, les conseillers présents et représentés décident à l'unanimité de :
_ **APPROUVER** le compte administratif du service public d'assainissement non-collectif pour 2022.

6. Approbation du compte administratifs du budget Village de Remoulin 2022

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Le Conseil Communautaire est invité à approuver le compte administratif du budget Village de Remoulin 2022. Le tableau ci-dessous est une présentation simplifiée du compte administratif détaillé disponible sur demande.

REMOULIN	Recettes	Dépenses	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	181 434,71	205 634,40	-24 199,69	70 000,00	45 800,31
Investissement	77 222,23	38 383,45	38 838,78	93 030,28	131 869,06

Après avoir délibéré, le vote se fait en l'absence de la présidente, sous la présidence de Mme Elodie LE FLOCH, 1^{ère} vice-présidente, les conseillers présents et représentés décident à l'unanimité de :
 _ APPROUVER le compte administratif du budget Village de Remoulin pour 2022.

7. Approbation du compte administratifs du budget Zone d'activités de Kerrio à Kervignac pour 2022

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Le Conseil Communautaire est invité à approuver le compte administratif du budget Zone d'activités de Kerrio 2022. Le tableau ci-dessous est une présentation simplifiée du compte administratif détaillé disponible sur demande.

ZONE D'ACTIVITES KERRIO	Recettes	Dépenses	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	0	0	0	-11 445,00	-11 445,00
Investissement	0	0	0	0	0

Après avoir délibéré, le vote se fait en l'absence de la présidente, sous la présidence de Mme Elodie LE FLOCH, 1^{ère} vice-présidente, les conseillers présents et représentés décident à l'unanimité de :
 _ APPROUVER le compte administratif du budget Zone d'activités de Kerrio 2022.

8. Approbation du compte administratifs du budget Zone d'activités de PORZO-1 à Kervignac pour 2022

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Le Conseil Communautaire est invité à approuver le compte administratif du budget Zone d'activités de PORZO-1 2022. Le tableau ci-dessous est une présentation simplifiée du compte administratif détaillé disponible sur demande.

ZONE D'ACTIVITE PORZO 1	Recettes	Dépenses	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	173 239,88	173 239,88	0	0	0
Investissement	0	0	0	0	0

Après avoir délibéré, le vote se fait en l'absence de la présidente, sous la présidence de Mme Elodie LE FLOCH, 1^{ère} vice-présidente, les conseillers présents et représentés décident à l'unanimité de :
_ **APPROUVER** le compte administratif du budget Zone d'activités de PORZO-1 2022.

9. Approbation du compte administratifs du budget Zone d'activités de l'extension du Porzo à Kervignac (PORZO-2) pour 2022

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Le Conseil Communautaire est invité à approuver le compte administratif du budget Zone d'activités de PORZO-2 2022. Le tableau ci-dessous est une présentation simplifiée du compte administratif détaillé disponible sur demande.

ZONE D'ACTIVITE PORZO 2	Recettes	Dépenses	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	385 807,12	383 065,00	2 742,12	-368,48	2 373,64
Investissement	155 853,36	382 937,00	-227 083,64	-32 003,36	-259 087,

Après avoir délibéré, le vote se fait en l'absence de la présidente, sous la présidence de Mme Elodie LE FLOCH, 1^{ère} vice-présidente, les conseillers présents et représentés décident à l'unanimité de :
_ **APPROUVER** le compte administratif du budget Zone d'activités de PORZO-2 pour 2022.

10. Approbation du compte administratifs du budget Zone d'activités de l'extension du Bisconte à Plouhinec (KERROS) pour 2022

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Le Conseil Communautaire est invité à approuver le compte administratif du budget Zone d'activités de KERROS 2022. Le tableau ci-dessous est une présentation simplifiée du compte administratif détaillé disponible sur demande.

ZONE D'ACTIVITE KERROS / BISCONTE	Recettes	Dépenses	Résultat d'exercice	Précédent exercice	Solde d'exécution
Fonctionnement	2 500,00	4 132,00	-1 632,00	0	-1 632,00
Investissement	0	2 500,00	- 2 500,00	0	-2 500,00

Après avoir délibéré, le vote se fait en l'absence de la présidente, sous la présidence de Mme Elodie LE FLOCH, 1^{ère} vice-présidente, les conseillers présents et représentés décident à l'unanimité de :
_ **APPROUVER** le compte administratif du budget Zone d'activités de KERROS pour 2022.

11. Affectation des résultats de l'exercice 2022 aux budgets primitifs 2023

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE

Le mécanisme de l'affectation de résultat permet de mettre en recette d'investissement une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année passée.

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent financier de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif.

Seuls les budgets présentant des excédents financiers de fonctionnement peuvent verser un montant en investissement, en cas d'excédent sur la section d'investissement le report en investissement est obligatoire, sans possibilité de modulation par le Conseil communautaire.

Il est donc proposé au Conseil communautaire, suite au vote des résultats définitifs des comptes de gestion et des comptes administratifs 2022, l'affectation des résultats de 2022 suivante :

<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	<i>Résultat 2022</i>	<i>Proposition d'affectation pour 2023</i>
Excédent de fonctionnement de clôture 2022	687 188,46	Section de fonctionnement recettes (002) 437 188,46
		Section d'investissement (article 1068) 250 000,00

Il n'est pas proposé d'affecter les excédents de fonctionnement en investissement pour les autres budgets.

Après délibération, les membres présents et représentés décident à l'unanimité de :

_ **D'APPROUVER** les affectations de résultats du budget général et des budgets annexes proposés ci-dessus.

12. Vote du budget prévisionnel 2023 budget général

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE

Après la présentation des 8 budgets primitifs de la collectivité (budget général et budgets annexes : village de Remoulin, Service public d'élimination des déchets, Service public d'assainissement non-collectif, Zone d'activité du Porzo 1, Zone d'activité du Porzo 2, Zone d'activité Kerrio, Zone d'activité de Kerros) par section et par chapitre, les conseillers sont invités à voter les 8 budgets au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, avec reprise des résultats provisoires et sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le budget annexe de la zone d'activités de Bellevue est clôturé cette année.

Les documents de maquettes budgétaires ont été transmis par mail aux conseillers.

Les budgets prévisionnels 2023 de la CCBBO s'équilibrent au total à 16 582 377,25 €

Dont 10 292 015,00 € en fonctionnement

Dont 6 290 362,25 € en investissement

(Montant consolidé du budget principal et des 7 budgets annexes)

De manière à mieux appréhender la ventilation des crédits et compte tenu de la spécificité de leur présentation comptable, les budgets à comptabilité de stock des zones d'activités sont présentés à part :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Budget Général	3 071 199,00	1 827 529,00	4 898 728,00
SPED	2 750 534,00	1 474 790,00	4 225 324,00
SPANC	80 737,00	14 734,19	95 471,19
Village de Remoulin	280 000,00	222 869,06	502 869,06
TOTAL	6 182 470,00	3 539 922,25	9 722 392,25

Budgets des zones d'activités avec comptabilité de stocks :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
ZA PORZO 1 KERVIGNAC	415 394,00	334 166,00	749 560,00
ZA PORZO 2 KERVIGNAC	3 074 074,00	1 957 329,00	5 031 403,00
ZA KERRIO KERVIGNAC	391 445,00	231 445,00	622 890,00
ZA KERROS PLOUHINEC	228 632,00	227 500,00	456 132,00
TOTAL	4 109 545,00	2 750 440,00	6 859 985,00

Budgets consolidés CCBBO	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
TOTAL	10 292 015,00	6 290 362,25	16 582 377,25

Chaque budget est présenté au vote séparément.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu l'exposé du contenu du budget et le résumé des orientations générales,

Considérant le projet de maquette budgétaire complet transmis aux conseillers par mail,

M. Le Vagueresse présente les chiffres marquants du budget prévisionnel, notamment en investissement. Il détaille les Restes à réaliser et les financements attendus.

Après avoir délibéré, les conseillers présents et représentés décident à l'unanimité :

_ ADOPTER le budget primitif communautaire de l'exercice 2023 comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Budget Général	3 071 199,00	1 827 529,00	4 898 728,00

13. Vote du budget prévisionnel 2023 du Service public d'élimination des déchets

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu l'exposé du contenu du budget et le résumé des orientations générales,

Considérant le projet de maquette budgétaire complet transmis aux conseillers par mail,

M. Gourden rappelle les éléments présentés lors du débat d'orientation budgétaire, notamment les investissements pour 2023 et les financements attendus.

Après avoir délibéré, les conseillers présents et représentés décident à l'unanimité :

_ ADOPTER le budget primitif du Service public d'élimination des déchets de l'exercice 2023 comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
SPED	2 750 534,00	1 474 790,00	4 225 324,00

14. Vote du budget prévisionnel 2023 du Service public d'assainissement non-collectif

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu l'exposé du contenu du budget et le résumé des orientations générales,

Considérant le projet de maquette budgétaire complet transmis aux conseillers par mail,

M. Gourden présente les éléments marquants du budget pour 2023.

Après avoir délibéré, les conseillers présents et représentés décident à l'unanimité :

_ ADOPTER le budget primitif du Service public d'assainissement non-collectif de l'exercice 2023 comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
SPANC	80 737,00	14 734,19	95 471,19

15. Vote du budget prévisionnel 2023 du Village de Remoulin

Rapporteur : Véronique LE SERREC

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu l'exposé du contenu du budget et le résumé des orientations générales,

Considérant le projet de maquette budgétaire complet transmis aux conseillers par mail,

Après avoir délibéré, les conseillers présents et représentés décident à l'unanimité :

_ D'ADOPTER le budget primitif du Village de Remoulin de l'exercice 2023 comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Remoulin	280 000,00	222 869,06	502 869,06

16. Vote du budget prévisionnel 2023 de la Zone industrielle du PORZO 1 KERVIGNAC

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu l'exposé du contenu du budget et le résumé des orientations générales,

Considérant le projet de maquette budgétaire complet transmis aux conseillers par mail,

Après délibération, les membres présents et représentés décident à l'unanimité :

_ D'ADOPTER le budget primitif de la Zone industrielle du PORZO 1 KERVIGNAC de l'exercice 2023 comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
ZA Porzo 1	415 394,00	334 166,00	749 560,00

17. Vote du budget prévisionnel 2023 de la Zone industrielle du PORZO 2 KERVIGNAC

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu l'exposé du contenu du budget et le résumé des orientations générales,

Considérant le projet de maquette budgétaire complet transmis aux conseillers par mail,

Mme Le Floch présente l'ensemble du budget.

Après avoir délibéré, les conseillers présents et représentés décident à l'unanimité :

_ D'ADOPTER le budget primitif de de la Zone industrielle du PORZO 2 KERVIGNAC pour l'exercice 2023 comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
ZA Porzo 2	3 074 074,00	1 957 329,00	5 031 403,00

18. Vote du budget prévisionnel 2023 de la Zone d'Activité du KERRIO KERVIGNAC

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu l'exposé du contenu du budget et le résumé des orientations générales,

Considérant le projet de maquette budgétaire complet transmis aux conseillers par mail,

Après avoir délibéré, les conseillers présents et représentés décident à l'unanimité :

_ D'ADOPTER le budget primitif de la Zone d'Activité du KERRIO KERVIGNAC pour l'exercice 2023 comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
ZA Kerrio	391 445,00	231 445,00	622 890,00

19. Vote du budget prévisionnel 2023 de la Zone d'Activité de KERROS PLOUHINEC

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu l'exposé du contenu du budget et le résumé des orientations générales,

Considérant le projet de maquette budgétaire complet transmis aux conseillers par mail,

Après avoir délibéré, les conseillers présents et représentés décident à l'unanimité :

_ D'ADOPTER le budget primitif de la Zone d'Activité de KERROS PLOUHINEC de l'exercice 2023 comme suit

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
ZA Kerros	228 632,00	227 500,00	456 132,00

20. Vote des taux d'imposition pour 2023

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE

Vu les orientations budgétaires votées par le conseil communautaire le 16 mars 2023,

Le conseil communautaire est invité à voter les taux de fiscalité additionnelle pour 2023 identiques à 2022.

	Bases estimées 2023	Taux 2023 identique à 2022	Résultat attendu
Taxe foncière (bâti)	17 992 000	2,66	478 857
Taxe foncière (non bâti)	443 900	6,97	30 940
Cotisation foncière entreprise	4 449 000	2,08	92 539
Taxe d'habitation additionnelle (résidences secondaires)	2 846 753	2.45	69 745
TOTAL	22 884 900		671 811

Après avoir délibéré, les conseillers présents et représentés décident à l'unanimité :

_ D'ADOPTER les taux indiqués ci-dessus pour l'année 2023 identiques à 2022.

21. Fixation du produit de la taxe de gestion de l'Eau et des Milieu aquatique (GEMAPI)

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE

Vu les orientations budgétaires votées par le conseil communautaire le 16 mars 2023,

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,

Vu les dépenses prévisionnelles pour le financement de la compétence Gestion de l'Eau et des Milieu aquatique (GEMAPI) exercée pour la CCBBO.

Après avoir délibéré, les conseillers présents et représentés décident à l'unanimité :

_ D'ARRÊTER le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 163 000 € pour 2023,

_ DE DECIDER que le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations sera arrêté chaque année par délibération du conseil communautaire et qu'à défaut le produit de l'année précédente sera reconduit.

_ DE CHARGER la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

22.Participation aux dépenses touristiques de Plouhinec

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE

La Communauté de communes participe au financement de la surveillance et le nettoyage des plages de Plouhinec depuis 2004. Il est proposé de verser un montant forfaitaire annuel de 40 000 € à la commune de Plouhinec pour 2022 et 2023.

Vu les orientations budgétaires votées par le conseil communautaire le 16 mars 2023,

Après délibération, les membres présents et représentés décident à l'unanimité :

_ D'ATTRIBUER le paiement du montant de 80 000 € pour la surveillance et le nettoyage des plages de la commune de Plouhinec pour les années 2022 et 2023.

_ D'AUTORISER la Présidente à engager cette dépense.

23.Financement des services mutualisés par les communes

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE

Proposition de financer les services suivants :

- Service informatique commun (1ETP) pour les communes de Nostang, Merlevenez, Kervignac et Plouhinec
- Instruction du Droit des sols (3 ETP)
- Mission Convention territoriale globale (1 ETP)
- Police municipale intercommunale (2ETP)

Il est proposé d'appliquer les clés de répartition suivantes :

Technicien informatique	60% nombre de postes numériques par commune 40% nombre d'intervention dans l'année
Instructeur du Droit des sols	En fonction du nombre d'actes par commune (ratio par acte), déduction faite du temps passé sur les projets BBO
Mission CTG CAF	En fonction de la population, déduction faite de la subvention de la CAF
Police municipale	En fonction de la population, déduction faite du temps de travail nécessaire aux aires d'accueil des gens du voyage

Les frais de fonctionnement spécifiques d'un service comprennent :

- Les charges de personnel
- Les fournitures administratives et de petit équipement nécessaires aux agents
- Les abonnements téléphoniques (mobiles) des agents du service
- L'entretien, la réparation, le carburant et les assurances des véhicules affectés au service ou le remboursement des frais de déplacement de l'agent
- L'amortissement des véhicules et du matériel informatique affectés au service afin de prendre en compte les charges d'investissement du service.

Le fonctionnement d'un service comprend également des frais environnés : charge de fonctionnement du siège, dépenses de formation, dépenses de personnels des services transversaux.

Les montants estimatifs

Les sommes portées correspondent au salaire total + frais environnés	Montants 2023	Clés de répartition
Technicien informatique	40 700 €	60% nombre de postes, 40% nombre d'intervention
Instructeur du Droit des sols	110 000 €	En fonction du nombre d'actes par commune (ratio par acte)
Mission CTG CAF	22 800 €	En fonction de la population municipale
Police municipale intercommunale	105 000 €	en fonction de la population municipale

Le calcul par commune

Opération	Kervignac	Plouhinec	Merlevenez	Nostang	Sainte-Hélène	Total opération
Technicien informatique	17 908 €	10 582 €	6 919 €	5 291 €	- €	40 700 €
Instructeur du Droit des sols	36 800 €	35 650 €	21 850 €	12 650 €	8 050 €	115 000 €
Mission Convention territoriale globale	8 378 €	6 790 €	4 071 €	1 974 €	1 588 €	22 800 €
Police municipale	38 581 €	31 269 €	18 749 €	9 089 €	7 312 €	105 000 €
Renfort ASVP		24 000 €				24 000 €
Total pour la commune	101 667 €	108 291 €	51 589 €	29 003 €	16 950 €	307 500 €

Les montants sont des estimations qui seront réajustées en fin d'année sur les chiffres réels.

Pour rappel, concernant le poste informatique, seul l'acompte de 60% sera demandé en fin d'année, les 40% restant, ventilés selon les interventions par commune sont transmis en début d'année suivante.

M. Le Vagueresse indique que cette délibération n'est pas soumise au vote et est présentée pour information aux conseillers communautaires. Mme Le Chat précise que des discussions auront lieu, notamment en conférence des maires, pour préciser les montants et les ventilations. Une délibération de validation et d'autorisation à la présidente pour mandater les sommes sera proposée au conseil communautaire par la suite.

Après avoir délibéré, les conseillers présents et représentés :

_PRENNENT ACTE des modalités de financement des postes mutualisés présentées pour information.

24.Choix des entreprises pour les travaux d'aménagement de l'extension du Porzo

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE

Vu la délibération du Conseil communautaire du 6 juin 2018 portant sur le choix d'un cabinet de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 6 juin 2018 portant sur l'acquisition d'une parcelle en vue de l'extension du Porzo,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 février 2020 de validation du projet d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 5 octobre 2021 de validation des demandes administratives pour le projet d'aménagement,

Vu les conclusions de la Commission d'appel d'offre du 20 mars 2023,

Suite à l'enquête publique, le projet a été précisé et une consultation pour la réalisation des travaux a été menée.

Les travaux seront réalisés sur deux secteurs distincts géographiquement intégrés au même Permis d'Aménager :

- Secteur Est de la RN24 délimité par la RD765 au Nord, une parcelle agricole cadastrée 2D N° 0017 vers le Rohabon à l'Est, la rue Nicolas Appert à l'Ouest et le bois du Rohabon au sud

- Secteur Ouest de la RN24 délimité par la RD765 au Nord, la parcelle 112 au Sud et les parcelles du Braigno à l'Ouest.

Les travaux sont répartis en 3 lots :

- Lot n°1: Terrassement – voiries
- Lot n°2: Réseaux gravitaire et adduction d'eau potable
- Lot n°3 : Espaces verts et clôtures

Les propositions de la Commission d'appel d'offres du 20 mars 2023 sont les suivantes :

Lot n° 1 : Terrassement – voiries

Nombre de réponses reçues : 3

La CAO propose de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA Variante 1, la moins chère et la meilleure techniquement (note de 95/ 100) pour un montant hors taxe de 462 357,70 €.

Lot n° 2 : Réseaux gravitaire et adduction d'eau potable

Nombre de réponses reçues : 3

La CAO propose de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA la moins chère, avec une très bonne technique (note de 93/ 100) pour un montant hors taxe de 378 920,30 €.

Lot n° 3 : Espaces verts et clôtures

Nombre de réponses reçues : 3

La CAO propose de retenir l'offre de l'entreprise Entreprise ATLANTIC PAYSAGE avec une très bonne financière et la meilleure note technique (note de 96, 81/ 100) pour un montant hors taxe de 151 549,60 €.

Après avoir délibéré, les conseillers présents et représentés décident à l'unanimité :

_D'ATTRIBUER à l'entreprise EUROVIA les travaux prévus pour le Lot n° 1, Terrassement – voiries, la variante n°1, pour un montant de 462 357,70 € hors taxe,

_D'ATTRIBUER à l'entreprise EUROVIA les travaux prévus pour le Lot n° 2, Réseaux gravitaire et adduction d'eau potable, pour un montant de 378 920,30 € hors taxe,

_D'ATTRIBUER à l'entreprise ATLANTIC PAYSAGE les travaux prévus pour le Lot n° 3, Espaces verts et clôtures, pour un montant de 151 549,60 € hors taxe,

_ D'AUTORISER la Présidente à engager cette dépense.

25. Questions diverses

La séance est levée à 20 h15.

Le secrétaire de séance,
Philippe LE GUADER,

La Présidente,
Sophie LECHAT



